



III. RELATIONS INDIVIDUELLES / CONTRAT DE TRAVAIL

RUPTURES CONVENTIONNELLES COLLECTIVES, PLAN DE DÉPART VOLONTAIRE, PROCÉDURES ÉCONOMIQUES

Dans diverses situations, les entreprises sont contraintes de trouver les solutions juridiques les plus adaptées afin de réduire leurs effectifs. Cette formation a pour but de vous présenter les avantages, les inconvénients et les risques de chacun des dispositifs.

OBJECTIFS :

- 1 Choisir la solution la plus adaptée au contexte,
- 2 Maîtriser les procédures,
- 3 Diminuer les risques juridiques.

PUBLIC :

Dirigeants d'entreprise, responsables, et collaborateurs des services RH.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

PROGRAMME :**Mesures alternatives au licenciement :**

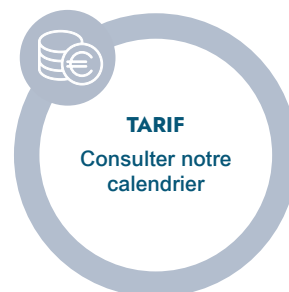
- Modification du contrat de travail pour motif économique,
- Accord de performance collective,
- Activité partielle,
- Rupture conventionnelle individuelle et collective,

Définition et cadre juridique du licenciement pour motif économique.**Les procédures de licenciement pour motif économique :**

- Individuel,
- De moins de 10 salariés,
- De 10 salariés et plus.

Les obligations liées aux licenciements économiques :

- Obligation de reclassement, C.S.P et congé de reclassement,
- Priorité de réembauche,
- Indemnités.

**CONTACT ET INSCRIPTION :**

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR